

APPEL À MÉMOIRES PORTANT SUR LES ENJEUX ENTOURANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL PRÉSENTE UN DANGER POUR ELLES-MÊMES OU POUR AUTRUI (P-38)

CONTEXTE

Le ministre responsable de la santé et des services sociaux (MSSS) a confié un mandat de recherche et de consultation à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ) sur *la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental représente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (P-38). Ce mandat vise à examiner de manière indépendante et transparente les divers enjeux entourant la P-38 et à proposer des solutions concrètes pour améliorer la protection des personnes concernées, tout en tenant compte des perspectives de l'ensemble des parties prenantes.

À PROPOS DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Créé en 2018, l'IQRDJ est une institution indépendante à vocation publique, vouée à la réforme du droit et de la justice. Ses travaux visent l'ajustement continu de la normativité juridique aux besoins contemporains de la société et de l'État de droit. Ils sont fondés sur la recherche juridique et interdisciplinaire, de même que sur la consultation et la participation continues des membres de la société civile. Pour les fins de ses activités de recherche, l'Institut prend appui sur l'avis d'un Comité scientifique formé de juristes et de chercheurs issus d'autres disciplines que le droit, rattachés à plusieurs universités québécoises.

MANDAT DE RECHERCHE DE L'IQRDJ PORTANT SUR LA P-38

Dans le cadre de ce mandat, l'IQRDJ a identifié 5 chantiers qui structureront la recherche :

- Chantier 1 : Un portrait de la situation québécoise et de la littérature en lien avec la P-38.
- Chantier 2 : Des entretiens semi-dirigés auprès des personnes et acteurs clés dans l'application de la P-38.
- Chantier 3 : Deux forums réunissant les acteurs clés de l'intervention.
- Chantier 4 : Un sondage public auprès de la population.
- Chantier 5 : Le recueil et l'analyse de mémoires déposés par les différents groupes concernés par la P-38.

Le mandat comportera ainsi à la fois un aspect recherche (juridique et interdisciplinaire) et un aspect de consultation et de participation publiques. L'IQRDJ souhaite, par ce dernier aspect, prendre en compte l'expérience et l'expertise de toutes les personnes et groupes concernés par l'intervention de crise en santé mentale, à commencer par les usagers eux-mêmes et leur proche. Un rapport final sera déposé au MSSS à l'issue de ces 5 chantiers de recherche sur la base desquels l'IQRDJ formulera des recommandations.

CHANTIER 5

DÉPÔT DE MÉMOIRES ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du chantier 5, l'IQRDJ lance un appel à mémoire visant à recueillir les contributions directes des acteurs organisés du milieu de la santé mentale : associations communautaires, associations professionnelles, représentants institutionnels, groupes de défenses des droits et libertés de la personne, etc. Cette démarche s'inscrit dans la mission de consultation publique de l'IQRDJ. Elle répond également à la « Stratégie nationale concertation en justice et santé mentale » du Gouvernement du Québec¹ qui vise à consulter les parties prenantes : citoyens, communautés universitaires, professionnels et communautaires, de manière à identifier ensemble des pistes de solutions pour mieux cerner et répondre aux enjeux de politique publique de santé mentale.

DIRECTIVES ET MODALITÉS DE DÉPÔT

Le mémoire doit exprimer le plus clairement possible votre opinion, votre expérience et/ou votre expertise au sujet des enjeux entourant l'intervention de crise en santé mentale, notamment liée à application de la P-38.

Le mémoire doit être rédigé de manière claire et structurée, en français ou en anglais. Il doit être accompagné d'un bref résumé de son contenu et ne doit pas dépasser 50 pages (interlignes simples, marges régulières et excluant les annexes). Nous encourageons néanmoins la rédaction de mémoire plus court. Il peut inclure des recommandations de changement. Il doit être envoyé en un seul fichier au format PDF.

Les mémoires **accompagnés du formulaire d'information ci-dessous, rempli et signé**, doivent être soumis au plus tard le 1^{er} décembre 2024 en format électronique à l'adresse courriel suivante : info@iqrdj.ca

Pour assurer la transparence du processus de recherche, les mémoires seront rendus publics sur le site de l'IQRDJ. L'IQRDJ pourra également citer des passages de votre mémoire dans le rapport final qu'il déposera au MSSS. Si vous préférez que votre mémoire demeure confidentiel, veuillez nous aviser dans le formulaire lors de son dépôt. Tous les mémoires seront lus et analysés.

Si vous avez des questions concernant le processus de mémoire, vous pouvez écrire à la même adresse, à savoir info@iqrdj.ca.

¹ Gouvernement du Québec, *Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale. Agir ensemble pour une justice adaptée aux enjeux de santé mentale*, 2018.

FORMULAIRE D'INFORMATION

Nom de l'organisme, institution, groupe

Nom des auteurs ou des autrices

Titre du mémoire

Date de publication

Résumé

Confidentialité

J'accepte que mon mémoire soit rendu public : Oui / Non

J'accepte que mon mémoire soit cité dans le rapport final de l'IQRDJ : Oui / Non

Signature
